

	CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2023	
	DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2023-08	
	Nature de l'acte : 7.5 - Subventions	Conseillers municipaux En exercice : 10 Présents : 08 Votants : 10

Le 26/04/2023 à 19h45, les membres du conseil municipal de la commune de Belleydoux convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 20/04/2023, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la mairie, 412 route de la Fauconnière, sous la présidence de M. Pascal COURTOIS, Maire.

Présents : CAMPION Yves, COURTOIS Pascal, DROMARD Jean-Marie, FOUCHER Sandrine, MAIRE Lucien, MATHIEU-ZAKI Maryline, PANSARD Frédéric, PONCET Sandrine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de dix membres.

Procurations : FISCHER Julie (procuration à COURTOIS Pascal), MATHIEU Christophe (procuration à PANSARD Frédéric)

Absents représentés : FISCHER Julie, MATHIEU Christophe

Secrétaire de séance : FOUCHER Sandrine

02 – DEMANDE DE SUBVENTION SYLV'ACCTES SUR TRAVAUX SYLVICOLES

Parcelles 24.u, 25.u, 26.u, 29.u

Monsieur Pascal COURTOIS, Maire, rappelle aux membres du conseil municipal que les travaux sylvicoles réalisés sur la commune peuvent être subventionnés.

L'ONF a fait parvenir un programme d'actions pour l'année 2023.

Le descriptif des actions proposées par l'ONF sur les parcelles 24.u, 25.u, 26.u, 29.u est le suivant :

- Intervention en futaie irrégulière sur 39,90 HA pour un montant de 22 980 € HT
- Entretien du parcellaire : mise en peinture (non subventionnable) de plusieurs parcelles sur 5 KM pour un montant de 3 470 € HT

Ce qui porte le montant total des travaux sylvicoles à 26 450 € HT

Pour rappel, le montant de la subvention SYLV'ACCTES est plafonné à 10 000 €, soit 43,51 % de 22 980 € HT.

La commune pourra également bénéficier du FOND LOCAL BUGHEY pour un montant de 3 788€.

Ce qui portera à 60 % le taux de subvention (13 788 € / 22 980 € HT) sur la partie subventionnable et à 52,12 % (13 788 € / 26 450 € HT) sur le montant total des travaux sylvicoles.

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- De solliciter SYLV'ACCTES pour obtenir une subvention à hauteur de 10 000 € pour le programme d'actions 2023 proposé par l'ONF

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le programme d'actions 2023 proposé par l'ONF

Les signatures suivent au registre

Le Maire,

<p><u>Nomenclature télétransmission :</u></p> <p>7.5 - Subventions</p> <p><u>Mesures de publicité :</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Télétransmis le 28/04/2023</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Affichée le 28/04/2023</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Certifiée exécutoire le 28/04/2023</p> <p>Le Maire</p>  <p>Pascal COURTOIS</p>
--


Pascal COURTOIS



Acte à classer

DEL2023-08

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-04-28T14-58-06.00 (MI244806268)**Identifiant unique de l'acte :** 001-210100350-20230426-DEL2023-08-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** DEMANDE DE SUBVENTION SYLV'ACCTES SUR TRAVAUX SYLVICOLES
- PARCELLES 24.U - 25.U - 26.U - 29 U**Date de décision :** 26/04/2023**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.5. Subventions**Identifiant unique de l'acte antérieur :****Acte :** [DEL 2023-08 - demande subvention
SYLV ACTTES .PDF](#)**Multicanal :** Non

Classer

Annuler

PréparéDate **28/04/23** à **14:58**Par [COURTOIS Pascal](#)**Transmis**Date **28/04/23** à **14:58**Par [COURTOIS Pascal](#)**Accusé de réception**Date **28/04/23** à **15:10**

